



Ouverture d'une information judiciaire sur les éditions 2012 et 2013 de Paris Plages

La Ville de Paris a pris connaissance mercredi 22 février de l'ouverture d'une information judiciaire portant sur les exercices 2012 et 2013 de l'événement Paris Plages, qui a donné lieu à une perquisition dans ses locaux.

Cette enquête survient à la suite d'un rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC), publié en septembre 2015, qui avait alors été présenté et débattu en Conseil de Paris.

Dans ce rapport, la CRC constatait qu'une partie des factures liées aux dépenses techniques de Paris Plages – structures, décors, aménagements – avait été réglée en 2012 et en 2013 par des partenaires privés contribuant au financement de l'évènement.

Si la réalité des prestations effectuées n'était nullement remise en cause, la CRC soulignait toutefois que le règlement de factures par un tiers pouvait contrevenir au principe d'universalité budgétaire et au code des marchés publics.

La Ville de Paris tient à ce que toute la transparence soit faite sur ce point. L'information judiciaire qui vient d'être ouverte permettra de préciser si ce mécanisme utilisé sous la précédente mandature était régulier.

Dès la prise de connaissance de ce rapport en 2015, la Ville de Paris a veillé à tenir compte des exigences formulées par la CRC. Les factures directement imputables à l'organisation de Paris Plages sont désormais intégralement réglées par la collectivité.